

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble se caractérise comme suit :

La rue de Mersch a son point de départ en plein centre de la localité, marqué par l'église et l'ancienne école. Cette rue, menant vers Vichten, a remarquablement bien préservé son apparence d'époque. De cette façon le côté gauche de la rue (direction Vichten) présente une rangée de plusieurs fermes et maisons (n°6 à 16), très bien conservées, construites au 19^e et début 20^e siècle. En face se situe le n°9 de la rue de Mersch qui s'intègre également dans cet ensemble. Situées près de l'église, qui forme le centre de la localité, cette rue fait partie du noyau historique, toujours intact et en partie admirablement conservé. Elle fait donc partie de l'histoire locale et du tissu originaire du village. Témoignant de l'architecture rurale des 18^e et 19^e siècles, elle illustre le passé (rurale) et le développement de Grosbous. (LOC)

La ferme située au 9, rue de Mersch a été construite vers 1860. L'ensemble a été constitué d'une maison d'habitation, bordée de part et d'autre, dans le même alignement de façade, par des dépendances. Les annexes des côté gauche et droite ont été démolies en 2009. Le logis s'élève sur deux niveaux et se divise, de manière symétrique, en trois travées. L'habitation a été élargie au niveau des combles en installant une toiture à la Mansarde, comprenant trois lucarnes engagées. (TBA) Depuis le 15 octobre 2009, le corps de logis de l'ancienne ferme sis 9, rue de Mersch à Grosbous est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux.

L'immeuble a été érigé dans un style typique et caractéristique de son époque de construction et les matériaux d'origine sont toujours présents. Le style architectural et la substance bâtie historique sont encore authentiques. (CAR, AUT) Le corps de logis présente encore des éléments historiques tels que les planchers en bois, un escalier en bois, le plafond en stuc et certaines portes avec chambranles en bois. Les structures d'origine à l'intérieur sont encore en place et permettent une lecture aisée des espaces authentiques.

Le corps de logis de l'ancienne ferme situé au n° 9 est un témoin de l'histoire rurale de Grosbous et fait partie du développement de la localité. Elle présente une architecture traditionnelle et caractéristique pour son époque de construction. Les critères de la période de construction, de l'authenticité, de l'histoire locale et du type de bâti sont remplis. Ainsi, l'immeuble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

La COSIMO émet avec 11 voix pour et 1 abstention un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 9, rue de Mersch à Grosbous (no cadastral 863/5341).

Christine Muller, Marc Schoellen, Matthias Paulke, Andrea Rumpf, Max von Roesgen, John Voncken, Anne Greiveldinger, Christian Ginter, Claude Schuman, Jean Leyder, Sala Makumbundu, Christina Mayer.

Luxembourg, le 6 février 2019